

# ASSOCIATION SAINT- RAPHAEL

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06.06.2014 - Exercice 2013

---

### 1. **Accueil, personnes présentes et excusées**

La présidente, Mme Danièle Pommaz, ouvre cette assemblée générale. Elle salue les personnes présentes, et remercie plus particulièrement :

M. Grégoire DUSSEX, Président du Grand-Conseil du canton du Valais,  
Mme Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ancienne Présidente du Grand-Conseil du canton du Valais,  
Mme Géraldine MARCHAND-BALET, Présidente de la commune de Grimisuat,  
M. Christian NANCHEN, Chef du Service Cantonal de la Jeunesse à l'Etat du Valais,  
M. Patrice MABILLARD, collaborateur administratif au Service Cantonal de la Jeunesse et ancien directeur de l'Institut,  
M. Eddy PETER, directeur de l'Office du Tourisme de Sion.

La présidente informe ensuite l'assemblée quant aux personnes qui se sont excusées et dont la liste est reproduite en annexe de l'original du procès-verbal.

La liste nominative des présents est également jointe à l'original du procès-verbal.

Elle demande ensuite à l'assemblée s'il y a des oppositions ou des remarques quant à l'ordre du jour proposé. Personne ne se manifestant, l'ordre du jour est adopté et sera donc le suivant :

1. Accueil, personnes présentes et excusées
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
3. Allocution de la Présidente de l'Association
4. Message de la Direction de l'Institut
5. Présentation des comptes de l'exercice 2013
6. Rapport des vérificateurs
7. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion
8. Démissions de membres du Comité
9. Nominations de nouveaux membres du Comité
10. Jubilaires
11. Divers et propositions individuelles

## 2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (14.06.2013)

Ledit procès-verbal a été mis en consultation sur le site internet de l'Association 15 jours avant la présente assemblée. Il n'en est donc pas donné lecture.

La Présidente soumet ce document à l'approbation de l'Assemblée. Aucune contestation n'étant soulevée, le procès-verbal de l'AG 2013 est approuvé tel que rédigé.

## 3. Allocution de la Présidente de l'Association

« Chers tous,

*Nous sommes réunis ce jour dans le quartier de Champsec pour notre AG car nous fêtons également cette année les 40 ans du Centre de Préapprentissage, bel âge de force et d'expérience...dit-on. Par ailleurs, la Fondation Saint-Raphaël fête également cette année ses 40 ans d'existence. Je vous invite d'ores et déjà à partager ensemble les festivités liées à ces anniversaires, festivités qui se dérouleront toute à l'heure sur le préau ci-devant.*

*L'année 2013 s'est déroulée de façon classique, c'est-à-dire sans difficultés particulières.*

*Comme toujours, le Comité s'est montré très vigilant sur le contrôle des comptes et l'établissement des budgets, et ce avec la collaboration étroite du Service Cantonal de la Jeunesse (SCJ), par son chef M. Christian Nanchen et l'ensemble de ses collaborateurs.*

*Je tiens à le souligner parce que - dans ces périodes d'économie - il faut sans cesse trouver des solutions pour satisfaire aux besoins des jeunes, aux exigences de l'Office Fédéral de la Justice (OFJ) et de l'Etat du Valais et faire tout aussi bien avec moins d'argent ou avec une manne qui tend à baisser plutôt qu'à augmenter. Dès lors si chacun est conscient de l'intérêt général mais aussi de l'importance de l'existence de chaque personne gravitant autour de soi, le travail se réalise avec qualité, motivation et plaisir....**et c'est réalisable**, tant il est vrai que le seul élément financier n'apporte pas forcément qualité, plaisir et motivation. Un grand merci donc au SCJ et à tous les collaborateurs de l'Institut Saint-Raphaël.*

*Le Comité se penche régulièrement sur les nouveaux projets, dont l'un se trouve être devant vos yeux, à savoir la nouvelle identité visuelle développée pour la diffusion de l'image de toutes les entités rattachées au nom Saint-Raphaël (Institut, Association et Fondation). D'autres projets sont également en cours de développement : construction d'une structure d'accueil d'urgence, rénovation du bâtiment du Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) - qui devient bien vieux....voir trop vieux, rénovation du bâtiment de la Colonie de Ravouiney qui ne peut plus être exploitée tant son état de délabrement est avancé.*

*Merci donc au Comité qui travaille régulièrement, s'impliquant et prenant ses responsabilités avec cœur et sérieux. Mes remerciements vont également à M. Christian Bader, directeur de l'Institut, pour la qualité du travail accompli.*

*Je terminerai en remerciant tous nos membres et donateurs, l'Etat du Valais, L'Office Fédéral de la Justice, ainsi que la Loterie Romande, qui apportent un soutien sans faille à tous nos projets. J'aimerais souligner également le partenariat existant avec le KIWANIS qui, chaque année, apporte une reconnaissance particulière à un/une jeune méritant de chacun de nos 4 centres. Vous pourrez d'ailleurs assister toute à l'heure à la remise de ces prix.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

#### **4. Message de M. Christian Bader, directeur de l'Institut**

*« Monsieur le Président du Grand-Conseil,  
Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,*

*Pédagogie, professionnalisme, qualité, projets, accueil et ambiance institutionnels, investir dans la jeunesse, soin éducatif, sont des thèmes visités et revisités par les différentes directions de l'Institut. Cette année, ce dernier a mis en place une formation à la sensibilisation aux droits de l'enfant pour tout le personnel, ce en collaboration avec l'Institut des Droits de l'Enfant (IDE). Pourquoi une telle démarche ? Pour comprendre que l'enfant est un sujet de droit versus l'objet de droit des adultes. La connaissance de ces droits à une vie meilleure et respectueuse de leur personne, à pouvoir dire, et plus loin encore à être entendu, est un acte civique inévitable. Vous avez bien compris que cette sensibilisation est là pour voir la place de cet humain enfant et adolescent dans notre société d'adulte et qu'il est hors de question d'en faire un sujet de pouvoir. Notre rôle de guide implique la responsabilité de le former également aux devoirs de tout être humain.*

*Lorsque nous croisons des enfants, des adolescents, une question récurrente sort de notre bouche d'adulte. Que veux-tu faire ? Quel métier veux-tu choisir ? Cela fait partie de l'éducation normale nécessaire. Mais quel impact dans la tête de cette personne en pleine construction en sachant que son aspiration est peut-être juste d'accéder au bonheur de manière diffuse, sans plan de carrière ? Choisir un avenir pratique voire en changer sont déjà des décisions difficiles dans le contexte de notre société empreinte de performances et de protectionnisme juridique. Par empathie essayons juste un instant de comprendre la répercussion que cela a dans le cœur d'une personne en proie à des difficultés importantes dans sa vie et qui cherche encore les outils pour la construire et la réaliser, avec l'accès au bonheur en ligne de mire.*

*Le hacker, en informatique, est souvent vu comme un jeune boutonneux enfermé dans sa chambre à tripoter en permanence son ordinateur, la machine étant son lien social principal. Mais le hacker est aussi une personne créative qui teste et propose des*

*changements au système en place. Ces hackers sont souvent engagés par des entreprises de sécurité car ce sont des experts qui voient le monde en plus large, hors des logiques sécuritaires. Je pense que le jeune en rupture nous propose cette vision du monde. Il est un expert pour nous montrer là où sont les failles du monde adulte ancré dans ses habitudes. Il demande un changement dans le micro système qu'il habite. Il ne s'agit pas de glorifier des actes et des attitudes incivils mais de comprendre le message qu'ils dégagent.*

*On dit que le cerveau des adolescents n'est pas tout à fait développé, mais ils ont en fait plus de neurones que l'adulte. Il est moins structuré par des questions d'avenir pratique et mais tellement plus orienté créativité. J'en reviens à notre rôle de guidance. Cette créativité demande notre soutien pour qu'elle puisse s'exprimer dans la recherche de leur propre bonheur. L'enfant a donc le droit de devenir l'adulte qu'il souhaite dans le bonheur qu'il construit. C'est dans cette construction que le personnel de Saint-Raphaël, orienté solution, a une part importante à réaliser.*

*Lorsque nous conduisons, de fait, nous sommes en état de causalité première. Nous devons être conscients de cela et éviter de nous réfugier derrière le paravent de la faute ou du degré de faute quand arrive un accident. Il doit en aller de même dans notre conduite face à la jeunesse. L'Institut, avec son personnel - toutes professions confondues - construit, jour après jour, une vision dans laquelle le jeune devient sujet de sa vie en évitant au maximum qu'il devienne l'objet de nos projections d'adulte. Je les remercie donc de leur proactivité dans cette vision humaniste.*

*L'Association a produit ce que l'on a appelé l'œuvre de Saint-Raphaël qui est devenue action pédagogique. Elle a voulu aider les jeunes en difficulté - ce que l'on appelle, par modernisme, soutien au projet de vie. Je crois, personnellement, que cela reste une œuvre au sens où, depuis 1946, notre Association a démontré une créativité incessante dans la recherche à la satisfaction des besoins des enfants et des jeunes que nous accueillons. Tout cela se fait avec la profonde espérance que chaque jeune réalise l'œuvre de sa vie dans la quête du bonheur.*

*J'adresse également mes remerciements :*

*A la Présidente et au Comité qui nous font confiance pour mener à bien les projets que nous leur présentons,*

*A l'Etat du Valais conscient des besoins de nos jeunes et partenaire fiable*

*A la Loterie Romande qui, à nouveau, a consenti un effort conséquent dans nos projets d'accueil.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

## **5. Comptes de l'exercice 2013**

M. Gilbert Jacquemettaz donne lecture des comptes de l'exercice 2013 de l'Association Saint-Raphaël.

Comptes d'exploitation 2013 de l'Association :

Les **charges** s'élèvent à **Fr. 45'857.15**.

Les **produits** se montent à **Fr. 103'730.53**, dont Fr. 66'834.85 de revenus nets provenant des immeubles locatifs.

Le **bénéfice de l'exercice** est ainsi de **Fr. 57'873.38**.

Compte « Fonds de donation » :

Le solde du compte Fonds de donation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 était de Fr. 1'813'445.31.

Après comptabilisation du résultat de l'exercice - et aucun mouvement n'étant intervenu durant l'année - le solde de ce compte au 31 décembre 2013 est donc de **Fr. 1'871'318.69**.

Bilan consolidé de l'Association et de l'Institut :

Le total du bilan consolidé est de **Fr. 4'180'456.—** (chiffres arrondis, sans les centimes).

La fortune de l'Association au 31 décembre 2013 se monte à Fr. **2'395'956.—** (chiffres arrondis, sans les centimes), dont Fr. 324'177.— relatifs à des fonds affectés.

## **6. Rapport des vérificateurs des comptes**

M. Christophe Pitteloud, représentant la fiduciaire FIDAG SA, donne lecture du rapport de vérification des comptes 2013.

M. Pitteloud conclut son intervention en mentionnant le fait que, suite à ce contrôle, la fiduciaire n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels n'étaient pas conformes à la loi et aux statuts. Il propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

## **7. Décharge au comité et aux personnes responsables de la gestion**

Mme Pommaz soumet donc les comptes à l'approbation de l'Assemblée.

Cette dernière les accepte à l'unanimité.

## **8. Démissions de membres du Comité**

Trois membres du Comité ont informé la Présidente de leur volonté de quitter leur fonction. A savoir : M. Gérard Mittaz, Mme Catherine Seppey et M. Xavier Lavanchy.

M. Gérard Mittaz œuvre depuis 30 ans pour St-Raphaël. D'abord comme éducateur et coordonnateur dans l'ensemble des centres durant 18 ans, puis au Comité depuis 12 ans.

Doté notamment d'une personnalité active et sensible à la cause sociale, il fait partie de nombreuses associations défendant la cause des plus faibles.

Riche d'une grande expérience, plein de bon sens, d'intelligence, sachant anticiper les événements, il a participé efficacement à tout le travail du Comité dont il était aussi le secrétaire. Mme Pommaz souligne également sa simplicité, sa discrétion et sa gentillesse qui font de lui une personne très attachante.

Mme Catherine Seppey - procureur et membre du Comité depuis 12 ans - ainsi que M. Xavier Lavanchy - juge des mineurs et au Comité depuis 8 ans, abandonnent donc également leur fonction. Mme Seppey n'a malheureusement pas pu se libérer pour participer à notre rencontre de ce jour.

La présence de nos deux juristes au sein du Comité a été très importante, notamment pour la compréhension des situations de nos jeunes, mais également en termes de places et de structures pour faire face aux situations nouvelles et lourdes qui se présentent régulièrement.

Leur collaboration et leur disponibilité ont été nécessaires et très appréciées.

Au nom de l'Association, Mme Pommaz remercie du fond du cœur ces 3 membres démissionnaires et leur remet un petit présent en gage de reconnaissance.

## **9. Proposition de nomination de nouveaux membres du Comité**

Afin de remplacer MM. Mittaz et Lavanchy, Mme Pommaz présente à l'Assemblée les candidatures suivantes :

Mme Priska Cordonnier : éducatrice, assistante sociale et actuellement professeure au cycle d'orientation,

Mme Anne-Catherine Cordonnier-Tavernier : avocate et notaire, et fonctionnant actuellement en qualité de juge des mineurs.

Ces deux candidates - aux expériences diverses et variées - seront un atout important pour notre Comité.

La Présidente demande ensuite à l'Assemblée si celle-ci a d'autres postulations à soumettre. Tel n'étant pas le cas, elle propose aux participants de procéder à l'élection des candidates présentées.

Mme Priska Cordonnier et Anne-Catherine Cordonnier-Tavernier sont élues par acclamation. Elles se voient remerciées pour leur désir de s'investir dans les tâches qui les attendent.

Mme Pommaz conclut en précisant que le Comité va s'atteler à trouver une troisième personne pour remplacer Mme Seppey. Par ailleurs, et ainsi que le prévoit les statuts, le Comité devra se constituer en nommant un nouveau secrétaire.

## 10. Jubilaires

Les personnes suivantes se voient récompensées pour leur fidélité :

- Mme Danièle POMMAZ (présidente de l'ASR), pour 15 ans d'activité
- M. Philippe PETIGAS (chef de centre), pour 15 ans d'activité
- M. Christian STARK (éducateur), pour 15 ans d'activité
- M. Hervé OSTERTAG (maître socio-professionnel), pour 10 ans d'activité
- M. Jean-Jacques HOFER (enseignant), pour 10 ans d'activité
- M. Olivier DUC (éducateur), pour 10 ans d'activité
- M. Yannick GASSER (éducateur), pour 10 ans d'activité

## 11. Divers

Mme Pommaz passe la parole à M. Grégoire Dussex qui nous apporte les salutations de nos autorités politiques cantonales.

La Présidente informe ensuite l'assemblée de la suite du programme prévu, à savoir : commémoration des 40èmes anniversaires du CPA et de la Fondation, remise du Prix Kiwanis et du prix de l'Association. C'est dans le cadre de ces festivités que les participants entendront les allocutions de M. Oskar Freysinger, chef du département de la Formation et de la Sécurité, ainsi que de M. Jean Zermatten, président du Conseil de la Fondation Saint-Raphaël.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune proposition n'émanant de l'Assemblée et la parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt l'assemblée.

Sion, le 6 juin 2014

Le rapporteur :  
Gilbert Jacquemettaz



Annexes à l'original : Liste des présences  
Liste des excusés